



## ECOLOGIE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIE EGALITE DES TERRITOIRES ET LOGEMENT

- Les domaines de compétence sont vastes dans le fonctionnel (personnel, comptabilité, formation, chargé de communication...) ou le technique (urbanisme, habitat, politique de la ville, aménagement du territoire...). Ces ministères présentent l'avantage de pouvoir choisir une carrière dans l'un ou l'autre de ces domaines, ou de pouvoir alterner les postures et les sujets. Ils peuvent donc satisfaire de nombreux intérêts. La contrepartie est la concurrence avec la filière technique, y compris de plus en plus sur des postes support, due à la réduction des postes des dernières années.
- La mobilité est encouragée tous les 3-4 ans. Ce qui laisse place à des volontés de carrière diversifiée et dynamique. Il faut compter 3 ans pour pouvoir changer de poste et/ou de département, 2 ans en cas de rapprochement de conjoint.
- Il y a 3 mouvements de personnel par an avec prises de fonction en janvier, mai et septembre.
- A l'arrivée, les agents suivent une formation de découverte (1 à 2 semaines) et de nombreuses formations sont organisées et ouvertes aux attachés, notamment pour les prises de postes et sont accessibles dès l'affectation en fonction des dates prévues (pour une nomination en septembre, la formation peut n'avoir lieu qu'en novembre par exemple). Le système de formation est un vrai point fort à l'arrivée, comme tout au long de la carrière, dans ces ministères.
- Les attachés se voient de plus en plus souvent proposer des postes de chargé d'études ou chargé de mission, notamment en début de carrière ou dans les DREAL. Ces postes ont l'avantage de permettre de découvrir les métiers du ministère, d'être très souvent intéressants sur le fond des politiques publiques et de laisser place à l'autonomie. Cependant, ils ne comportent pas de management pour ceux qui recherchent cet aspect. C'est en DDT/M que les postes d'encadrement, de type chef de bureau, sont les plus fréquents.
- Ces ministères imposent une mobilité dans l'année qui suit la réussite au principalat sur un poste correspondant au nouveau grade pour valider la promotion.
- Les postes de chefs de service sont proposés aux attachés principaux (après le concours soit environ 7 ans d'ancienneté). Les affectations en dehors d'un chef-lieu de département ou de région deviennent rares avec la fermeture des antennes territoriales.
- Il existe quelques postes (peu nombreux numériquement mais ils attirent peu car souvent méconnus) en DDCS-PP dans le domaine du logement. Il s'agit de postes exigeants mais passionnants car interministériels et très opérationnels sur des champs très concrets.

L'attention est appelée sur le fait qu'après une période de forte restructuration, des changements et suppressions de postes sont toujours d'actualité.

## DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE

- Petite structure technique autonome au sein du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (12 000 agents tous corps confondus), l'aviation civile se distingue par quelques spécificités comme les corps communs tant administratifs que techniques.
- Entité dynamique à forte culture interne, la DGAC offre aux attachés, outre les classiques fonctions de gestion financière, de gestion de personnels ou juridiques, des postes plus variés et orientés sur la technique aéronautique, la surveillance ou dans les établissements dépendant comme Météo-France ou l'Ecole nationale de l'Aviation civile. Dans ce cas, les postes sont en concurrence avec les corps techniques équivalents.
- L'actuel statut des attachés de l'Aviation civile date de 2008 et comporte 3 grades (classe normale, principal de 2ème classe et principal de 1ère classe), avec un accès au grade fonctionnel de Conseiller d'administration de l'Aviation civile. Il devrait évoluer rapidement avec le rattachement aux corps interministériel des attachés des administrations de l'Etat.
- La mobilité est encouragée, et l'accès au principalat est relativement souple avec un examen professionnel consistant en une épreuve orale.
- L'aviation civile, comme beaucoup d'administrations, se restructure régulièrement, avec une tendance marquée au regroupement des services et des missions en administration centrale, à volume de personnels constant.

AAEIRAN 2 20/02/15